

16 B 1013
+ J AOUT 2018
B13570

ACTIV STRASBOURG
Société par actions simplifiée au capital de 75 000 Euros
Siège social : 26 rue de Strasbourg – 67 206 – MITTELHAUSBERGEN
Immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le numéro 820 147 692

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf (2019),

Le 30 juin,

À 14h00,

Les associés de la société « *ACTIV STRASBOURG* » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au 6 rue des Canis à BAILLY-ROMAINVILLIERS (77 700), sur convocation de la Présidence, la société « *ACTIV FITNESS MANAGEMENT* ».

Sont présents :

- Monsieur Christophe BENOIST,	détenteur de 24 % du capital,
- Monsieur Emmanuel BURS,	détenteur de 24,00 % du capital,
- Madame Gwenaëlle ALLABOUCH,	détentrice de 24,00 % du capital,
- Mademoiselle Aurélie SABOURIN,	détentrice de 23,00 % du capital,
-Monsieur Christophe BENOIST, en qualité de représentant de la société	

« *ACTIV FITNESS MANAGEMENT* » détentrice de 5,00 % du capital.

Ces personnes sont les seules associées de la société précitée et représentent donc la totalité des actions émises par ladite société.

Le Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe BENOIST, représentant de la société « *ACTIV FITNESS MANAGEMENT* » (Présidente de la Société), désigné à l'instant même par les quatre premiers associés précités (co-gérants de la SARL « *ACTIV FITNESS MANAGEMENT* »), ce dernier rappelant les délibérations inscrites à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus à la Présidence pour sa gestion au cours dudit exercice,**
- 2. Affectation du résultat de l'exercice,**
- 3. Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,**
- 4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- le rapport de la Présidence sur l'activité de la Société au cours dudit exercice,
- le rapport spécial de la Présidence concernant les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que ces documents, prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée des rapports de la Présidence.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidence et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve lesdits comptes annuels (à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus à la Présidence pour l'exécution de son mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	179 399 €,
Augmenté du report à nouveau antérieur	NÉANT,
Pour former un bénéfice distribuable de	179 399 €,

Affecté :

- au poste « *réserve légale* » à hauteur de 0 €,
- aux associés, sous forme de dividendes, à hauteur de 0 €,
- le solde étant affecté en « *autres réserves* » pour un montant de 179 399€.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèveraient à un montant de 285 825 €.

Il est précisé que le montant des revenus distribués et éventuellement éligibles à la réfaction de 40 % (cf. paragraphes ci-dessous) s'élève à 0 €, soit la totalité des distributions effectuées au bénéfice des personnes physiques.

Les associés sont informés que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France et qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 %, prévu à l'article 158 du Code général des impôts, sont désormais soumis, sous conditions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % (si option globale pour le barème progressif), déductible de l'impôt dû au titre des revenus encaissés au cours de l'année 2018.

En cas d'application du prélèvement forfaitaire unique de 30 % (modalités d'imposition de droit commun), le prélèvement forfaitaire précité (12,8 %) deviendra libératoire et les associés ne pourront se prévaloir de l'abattement de 40 % sur les dividendes perçus (applicable en cas d'option pour une taxation au barème progressif).

Les associés sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont prélevés à la source au taux de 17,2 %.

Les dividendes attribués aux associés personnes morales, ne sont pas soumis à la réfaction de 40 % et seront imposés, au sein des bénéficiaires, dans les conditions de droit commun.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidence sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, approuve les opérations afférentes auxdites conventions ainsi que la traduction qui en est faite dans les comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

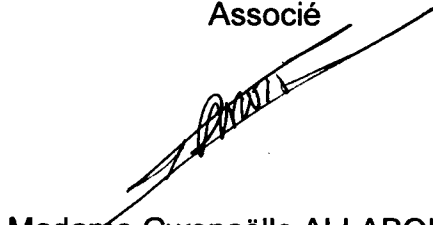
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Présidence et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

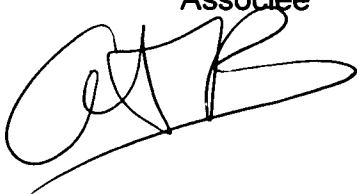
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance, les associés ou leurs mandataires, lesdites signatures valant feuille de présence.

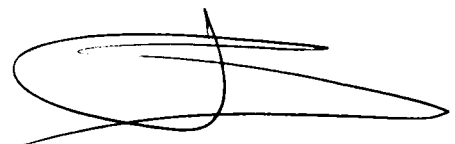
Monsieur Christophe BENOIST
Associé



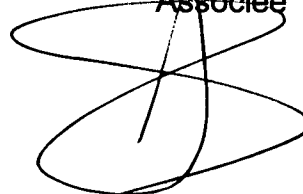
Madame Gwenaëlle ALLABOUCH
Associée



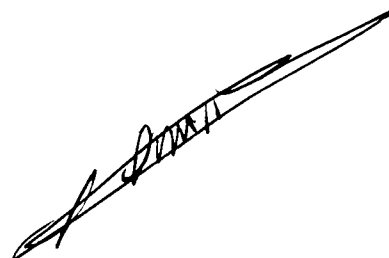
Monsieur Emmanuel BURS
Associé



Madame Aurélie SABOURIN
Associée



ACTIV FITNESS MANAGEMENT
représentée par Monsieur
Christophe BENOIST



ACTIV STRASBOURG
Société par actions simplifiée au capital de 75 000 Euros
Siège social : 26 rue de Strasbourg – 67 206 – MITTELHAUSBERGEN
Immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le numéro 820 147 692

RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENTE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2019

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin :

- de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Notre Société (établissement principal et établissement secondaire sis à LAMPERTHEIM) a enregistré un chiffre d'affaires de 1 726 412 € contre 1 203 613 € pour l'exercice précédent.

Concernant les ratios de gestion :

- la valeur ajoutée s'élève à 798 961 € (soit 46,28 % du chiffre d'affaires),
- l'excédent brut d'exploitation est de 481 433 € (soit 27,89 % du chiffre d'affaires),
- le résultat d'exploitation ressort à 249 223 € (soit 14,44 % du chiffre d'affaires).

Au regard de résultats financier et exceptionnel d'un montant total de – 6 941 €, et d'un impôt sur les sociétés d'un montant de 62 883 €, le résultat net de la société s'élève à un montant de 179 399 € (soit 10,39 % du chiffre d'affaires).

Endettement

Au 31 décembre 2018, la Société possède un ratio d'endettement [(capital restant dû sur les emprunts contractés + concours bancaires + comptes courants non bloqués) / total d'actif] de 54,85%.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Notre société a ouvert un deuxième établissement secondaire dans la ville de Wolfisheim.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour le prochain exercice sont de parvenir à augmenter notre chiffre d'affaires et à maintenir la structure financière de notre société.

Activité en matière de recherche et de développement

Notre société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Filiales et participations

Au 31 décembre 2018 et au jour du présent rapport, la société ne possède aucune filiale ou participation.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Détermination du résultat fiscal

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent aucune charge fiscalement non déductible.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et Annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 179 399 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir accepter l'affectation de ce résultat de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	179 399 €,
Augmenté du report à nouveau antérieur	NÉANT,
Pour former un bénéfice distribuable de	179 399 €,
Affecté :	
- au poste « <i>réserve légale</i> » à hauteur de	0 €,
- aux associés, sous forme de dividendes, à hauteur de	0 €,
- le solde étant affecté en « <i>autres réserves</i> » pour un montant de	179 399€.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèveraient à un montant de 285 825 €.

Il est précisé que le montant des revenus distribués et éventuellement éligibles à la réfaction de 40 % (cf. paragraphes ci-dessous) s'élève à 0 €, soit la totalité des distributions effectuées au bénéfice des personnes physiques.

Les associés sont informés que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France et qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 %, prévu à l'article 158 du Code général des impôts, sont désormais soumis, sous conditions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % (si option globale pour le barème progressif), déductible de l'impôt dû au titre des revenus encaissés au cours de l'année 2018.

En cas d'application du prélèvement forfaitaire unique de 30 % (modalités d'imposition de droit commun), le prélèvement forfaitaire précité (12,8 %) deviendra libératoire et les associés ne pourront se prévaloir de l'abattement de 40 % sur les dividendes perçus (applicable en cas d'option pour une taxation au barème progressif).

Les associés sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont prélevés à la source au taux de 17,2 %.

Les dividendes attribués aux associés personnes morales, ne sont pas soumis à la réfaction de 40 % et seront imposés, au sein des bénéficiaires, dans les conditions de droit commun.

Dividendes

Conformément à la réglementation (article 243 bis du Code général des impôts), l'Assemblée Générale précise qu'un dividende de 0 € a été distribué au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (au titre du résultat dégagé sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2017).

CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce sont mentionnées dans le rapport spécial de la Présidence.

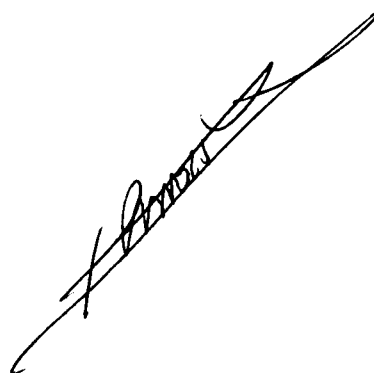
ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration et qu'il a été procédé à la nomination, par acte séparé, de commissaires aux comptes titulaire et suppléant conformément à l'article L. 227-9-1 du Code de commerce.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner quitus à la Présidence pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Le 10 juin 2019

La Présidence

A handwritten signature in black ink, slanted diagonally across the page. The signature is stylized and appears to be a cursive or semi-cursive script, possibly reading 'H. P. ...'.

ACTIV STRASBOURG

Société par actions simplifiée au capital de 75 000 Euros

Siège social : 26 rue de Strasbourg – 67 206 – MITTELHAUSBERGEN

Immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le numéro 820 147 692

RAPPORT SPÉCIAL DE LA PRÉSIDENTE CONCERNANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Conformément aux textes légaux et réglementaires en vigueur, il a été établi le présent rapport sur les conventions réglementées, visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, conclues entre la Société et les associés.

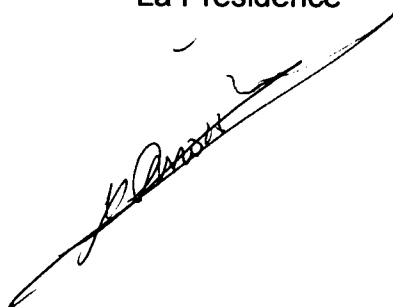
CONVENTIONS CONCLUES ANTÉRIEUREMENT ET POURSUIVANT LEURS EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, la Société ACTIV STRASBOURG a conclu une convention de management fees, avec la société ACTIV FITNESS MANAGEMENT au sein de laquelle Christophe BENOIST, Emmanuel BURS, Gwenaëlle ALLABOUCH et Aurélie SABOURIN sont associés égaux (et co-Gérants) et détiennent donc chacun 25 % du capital social.

Le montant des produits facturés mensuellement par la seconde société nommée, en vertu de la convention précitée, s'élève à 6 500 € pour les honoraires de présidence, et à 3 500 € pour les honoraires de prestations, soit une somme totale de 240 000 € portée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Fait le 10 juin 2019

La Présidente



Société ACTIV STRASBOURG

26 RUE DE STRASBOURG

67206 MITTELHAUSBERGEN

COMPTES ANNUELS du 01/01/2018 au 31/12/2018

Pages

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA

14 avenue de l'Europe

77144 MONTEVRAIN

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 21	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	63 000	9 429	53 571	69 575	16 004	23.00
	Fonds commercial (1)	55 000		55 000		55 000	
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	64 292	25 699	38 593	36 284	2 309	6.36
	Autres immobilisations corporelles	1 008 863	263 801	745 062	841 952	96 890	11.51
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	52 344		52 344	51 951	393	0.76
	Total II	1 243 499	298 929	944 570	999 761	55 192	5.52
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	9 744		9 744	3 865	5 879	152.08
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	16 135		16 135	7 224	8 911	123.35
	Autres créances	20 573		20 573	38 406	17 832	46.43
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	150 958		150 958	79 663	71 295	89.50
	Charges constatées d'avance (3)	11 384		11 384	36 659	25 274	68.95
	Total III	208 794		208 794	165 817	42 978	25.92
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 452 293	298 929	1 153 364	1 165 578	12 214	1.05

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

55 000
0-

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 21	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 75 000)	75 000	75 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	7 500		7 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	23 926		23 926	
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	187 065	31 426	155 639	495.26
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	293 491	106 426	187 065	175.77
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	434 623	516 870	82 247	15.91
	Concours bancaires courants		1 332	1 332	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	186 897	270 000	83 103	30.78
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 579	159 289	100 710	63.22
	Dettes fiscales et sociales	133 218	91 662	41 556	45.34
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)	46 556	20 000	26 556	132.78
	Total IV	859 874	1 059 153	199 279	18.81
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 153 364	1 165 578	12 214	1.05

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

321 828

499 529

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 21		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	54 867		54 867	35 169		19 698	56.01
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 671 545		1 671 545	1 168 444		503 102	43.06
Chiffre d'affaires NET	1 726 412		1 726 412	1 203 613		522 799	43.44
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			8 344	10 415		2 071	19.89
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			4 058	13 023		8 965	68.84
Autres produits			250	0		250	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			1 739 064	1 227 051		512 013	41.73
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			60 205	38 323		21 881	57.10
Variation de stock (marchandises)			5 879	3 865		2 013	52.08
Achats de matières premières et autres approvisionnements			12 035	11 842		194	1.64
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			861 594	648 091		213 503	32.94
Impôts, taxes et versements assimilés			22 363	6 817		15 546	228.04
Salaires et traitements			234 735	221 100		13 635	6.17
Charges sociales			67 342	58 225		9 117	15.66
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			157 152	141 237		15 915	11.27
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			73 219	50 993		22 226	43.59
Total des Charges d'exploitation (II)			1 482 767	1 172 764		310 003	26.43
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			256 297	54 287		202 010	372.11
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	21	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	8 838		19 792		10 955	55.35
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	8 838		19 792		10 955	55.35
2. Résultat financier (V-VI)	8 838		19 792		10 955	55.35
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	247 459		34 495		212 964	617.39
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	60 394		3 069		57 325	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	1 739 064		1 227 051		512 013	41.73
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 551 999		1 195 625		356 374	29.81
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	187 065		31 426		155 639	495.26

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

131 296 127 898

Société ACTIV STRASBOURG

26 RUE DE STRASBOURG

67206 MITTELHAUSBERGEN

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA

14 avenue de l'Europe

77144 MONTEVRAIN

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
Informations complémentaires (CICE)	6
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	8
Variation détaillée des stocks et des en-cours	9
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	9
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Informations en matière de crédit bail	10
Engagement en matière de pensions et retraites	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 153 364.23 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 726 412.06 Euros et dégageant un bénéfice de 187 065.05 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 14 069 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 14 069 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	14 069
Total	14 069

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	63 000		55 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	50 316		13 976
Installations générales agencements aménagements divers	965 156		38 096
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 575		2 035
TOTAL	1 019 048		54 107
Prêts, autres immobilisations financières	51 951		393
TOTAL	51 951		393
TOTAL GENERAL	1 133 998		109 500

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			118 000	118 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			64 292	64 292
Installations générales agencements aménagements divers			1 003 252	1 003 252
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 610	5 610
TOTAL			1 073 155	1 073 155
Prêts, autres immobilisations financières			52 344	52 344
TOTAL			52 344	52 344
TOTAL GENERAL			1 243 499	1 243 499

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	425	9 004		9 429
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	14 032	11 667		25 699
Installations générales agencements aménagements divers	125 853	135 918		261 771
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	919	1 111		2 030
TOTAL	140 804	148 696		289 500
TOTAL GENERAL	141 229	157 700		298 929

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	9 004				
Instal.techniques matériel outillage indus.	11 667				
Instal.générales agenc.aménag.divers	135 918				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 111				
TOTAL	148 696				
TOTAL GENERAL	157 700				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	52 344	0	52 344
Autres créances clients	16 135	16 135	
Taxe sur la valeur ajoutée	20 161	20 161	
Débiteurs divers	413	413	
Charges constatées d'avance	11 384	11 384	
TOTAL	100 437	48 093	52 344

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	434 623	83 474	328 382	22 767
Fournisseurs et comptes rattachés	58 579	58 579		
Personnel et comptes rattachés	26 863	26 863		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 380	22 380		
Impôts sur les bénéfices	41 825	41 825		
Taxe sur la valeur ajoutée	38 048	38 048		
Autres impôts taxes et assimilés	4 102	4 102		
Groupe et associés	186 897	0	186 897	
Produits constatés d'avance	46 556	46 556		
TOTAL	859 874	321 828	515 279	22 767
Emprunts remboursés en cours d'exercice	82 247			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions normales	375.0000	200			200

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
- Marchandises revendues en l'état	9 744	3 865	5 879	
Approvisionnements				
Total I	9 744	3 865	5 879	
Production				
Production en cours				

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	156 000
Total	156 000

La Présidente de la société étant une personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, la rémunération qui lui est allouée (assujettie à TVA et non à cotisations sociales) est donc assimilée à une prestation de services (constituant chez elle un produit imposable à l'impôt précité) et n'a donc pas été comptabilisée dans un compte de charges de personnel.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			583 416		583 416
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			125 701		125 701
- exercice			122 902		122 902
Total			248 603		248 603
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			119 932		119 932
- entre 1 et 5 ans			240 421		240 421
Total			360 353		360 353

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Cabinet MEZZI
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris
13 D, rue Pasteur – 77 100 MAREUIL-LES-MEAUX
Téléphone : 01.83.38.60.80

ACTIV STRASBOURG

Société par actions simplifiée au capital de 75 000 euros

26, Route de Strasbourg

67206 MITTELHAUSBERGEN

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

CONVENTIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

MAREUIL-LES-MEAUX, le 12 juin 2019.



Karim MEZZI
Commissaire aux comptes

Cabinet MEZZI
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris
13 D, rue Pasteur – 77 100 MAREUIL-LES-MEAUX
Téléphone : 01.83.38.60.80

ACTIV STRASBOURG

Société par actions simplifiée au capital de 75 000 euros

26, Route de Strasbourg

67206 MITTELHAUSBERGEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux associés.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « *ACTIV STRASBOURG* » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous certifions que les comptes annuels, faisant apparaître un bénéfice de 187 065 Euros et un total de bilan de 1 153 364 Euros, sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de notre opinion

20. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

21. Indépendance

Sur la période courant du 1^{er} janvier 2018 (date de début d'exercice social de la société « *ACTIV STRASBOURG* ») à la date d'émission de notre rapport, nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons, que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, et portant notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour la présentation d'ensemble des comptes, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments des comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables à notre mission, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels de la société « *ACTIV STRASBOURG* ».

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société « *ACTIV STRASBOURG* », *ACTIV FITNESS MANAGEMENT*.

6. Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

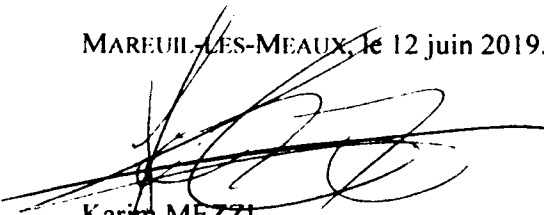
L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou de manière cumulée, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe au présent rapport et en fait partie intégrante.

MAREUIL-LES-MEAUX, le 12 juin 2019.



Karim MEZZI

Commissaire aux comptes

Cabinet MEZZI
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris
13 D, rue Pasteur – 77 100 MAREUIL-LES-MEAUX
Téléphone : 01.83.38.60.80

Mareuil-Les-Meaux, le 12 juin 2019

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ « ACTIV STRASBOURG »
RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12		Exercice N-1 31/12/2017 21	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros %
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	63 000	9 429	53 571	69 575	16 004 23.00
	Fonds commercial (1)	55 000		55 000		55 000
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	64 292	25 699	38 593	36 284	2 309 6.36
	Autres immobilisations corporelles	1 008 863	263 801	745 062	841 952	96 890 11.51
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	52 344		52 344	51 951	393 0.76
	Total II	1 243 499	298 929	944 570	999 761	55 192 5.52
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises	9 744		9 744	3 865	5 879 152.08
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	16 135		16 135	7 224	8 911 123.35
	Autres créances	20 573		20 573	38 406	17 832 46.43
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	150 958		150 958	79 663	71 295 89.50
	Charges constatées d'avance (3)	11 384		11 384	36 659	25 274 68.95
	Total III	208 794		208 794	165 817	42 978 25.92
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 452 293	298 929	1 153 364	1 165 578	12 214 1.05

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

55 000
0-

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 21	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 75 000)	75 000	75 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	7 500		7 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	23 926		23 926	
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	187 065	31 426	155 639	495.26
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	293 491	106 426	187 065	175.77
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	434 623	516 870	82 247	15.91
	Concours bancaires courants		1 332	1 332	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	186 897	270 000	83 103	30.78
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 579	159 289	100 710	63.22
	Dettes fiscales et sociales	133 218	91 662	41 556	45.34
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)	46 556	20 000	26 556	132.78
	Total IV	859 874	1 059 153	199 279	18.81
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 153 364	1 165 578	12 214	1.05

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

321 828

499 529

COMPTÉ DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 21		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	54 867		54 867	35 169		19 698	56.01
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 671 545		1 671 545	1 168 444		503 102	43.06
Chiffre d'affaires NET	1 726 412		1 726 412	1 203 613		522 799	43.44
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			8 344	10 415		2 071+	19.89
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			4 058	13 023		8 965+	68.84
Autres produits			250	0		250	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			1 739 064	1 227 051		512 013	41.73
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			60 205	38 323		21 881	57.10
Variation de stock (marchandises)			5 879	3 865		2 013+	52.08
Achats de matières premières et autres approvisionnements			12 035	11 842		194	1.64
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			861 594	648 091		213 503	32.94
Impôts, taxes et versements assimilés			22 363	6 817		15 546	228.04
Salaires et traitements			234 735	221 100		13 635	6.17
Charges sociales			67 342	58 225		9 117	15.66
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			157 152	141 237		15 915	11.27
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			73 219	50 993		22 226	43.59
Total des Charges d'exploitation (II)			1 482 767	1 172 764		310 003	26.43
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			256 297	54 287		202 010	372.11
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	21	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	8 838		19 792		10 955	55.35
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	8 838		19 792		10 955	55.35
2. Résultat financier (V-VI)	8 838		19 792		10 955	55.35
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	247 459		34 495		212 964	617.39
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	60 394		3 069		57 325	N5
Total des produits (I+III+V+VII)	1 739 064		1 227 051		512 013	41.73
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 551 999		1 195 625		356 374	29.81
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	187 065		31 426		155 639	495.26

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

131 296 127 896

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA

Société ACTIV STRASBOURG

26 RUE DE STRASBOURG

67206 MITTELHAUSBERGEN

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA

14 avenue de l'Europe

77144 MONTEVRAIN

RUDY AVRIL - CABINET ARECCA

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
Informations complémentaires (CICE)	6
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	8
Variation détaillée des stocks et des en-cours	9
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	9
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Informations en matière de crédit bail	10
Engagement en matière de pensions et retraites	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 153 364.23 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 726 412.06 Euros et dégageant un bénéfice de 187 065.05 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 14 069 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 14 069 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	14 069
Total	14 069

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	63 000		55 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	50 316		13 976
Installations générales agencements aménagements divers	965 156		38 096
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 575		2 035
TOTAL	1 019 048		54 107
Prêts, autres immobilisations financières	51 951		393
TOTAL	51 951		393
TOTAL GENERAL	1 133 998		109 500

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			118 000	118 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			64 292	64 292
Installations générales agencements aménagements divers			1 003 252	1 003 252
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 610	5 610
TOTAL			1 073 155	1 073 155
Prêts, autres immobilisations financières			52 344	52 344
TOTAL			52 344	52 344
TOTAL GENERAL			1 243 499	1 243 499

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	425	9 004		9 429
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	14 032	11 667		25 699
Installations générales agencements aménagements divers	125 853	135 918		261 771
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	919	1 111		2 030
TOTAL	140 804	148 696		289 500
TOTAL GENERAL	141 229	157 700		298 929

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	9 004				
Instal.techniques matériel outillage indus.	11 667				
Instal.générales agenc.aménag.divers	135 918				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 111				
TOTAL	148 696				
TOTAL GENERAL	157 700				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	52 344	0	52 344
Autres créances clients	16 135	16 135	
Taxe sur la valeur ajoutée	20 161	20 161	
Débiteurs divers	413	413	
Charges constatées d'avance	11 384	11 384	
TOTAL	100 437	48 093	52 344

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	434 623	83 474	328 382	22 767
Fournisseurs et comptes rattachés	58 579	58 579		
Personnel et comptes rattachés	26 863	26 863		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 380	22 380		
Impôts sur les bénéfices	41 825	41 825		
Taxe sur la valeur ajoutée	38 048	38 048		
Autres impôts taxes et assimilés	4 102	4 102		
Groupe et associés	186 897	0	186 897	
Produits constatés d'avance	46 556	46 556		
TOTAL	859 874	321 828	515 279	22 767
Emprunts remboursés en cours d'exercice	82 247			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			En fin
		Au début	Créés	Remboursés	
Actions normales	375.0000	200			200

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
- Marchandises revendues en l'état	9 744	3 865	5 879	
Approvisionnements				
Total I	9 744	3 865	5 879	
Production				
Production en cours				

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	156 000
Total	156 000

La Présidente de la société étant une personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, la rémunération qui lui est allouée (assujettie à TVA et non à cotisations sociales) est donc assimilée à une prestation de services (constituant chez elle un produit imposable à l'impôt précité) et n'a donc pas été comptabilisée dans un compte de charges de personnel.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14, PCG Art. 531-29)

Nature	Terrains	Constructions	Instal. Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			583 416		583 416
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			125 701		125 701
- exercice			122 902		122 902
Total			248 603		248 603
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			119 932		119 932
- entre 1 et 5 ans			240 421		240 421
Total			360 353		360 353

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-29, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.